

VACANCES COOPERATEUR ET CONJOINT

Vous devez prendre connaissance des conditions d'attribution de l'ensemble de nos prestations et spécifiquement de celle-ci dans le règlement intérieur / onglet documents de notre site Internet :

www.union-sociale.coop.

Vous devez passer vos demandes de prestation via votre espace privé en vous connectant sur notre site (Identifiant et mot de passe).

Si cette méthode ne vous est pas accessible vous envoyez votre demande par courrier postal.

Nous avons formaté nos imprimés pour qu'ils puissent être numérisés afin d'en automatiser l'enregistrement et répondre aux attentes de nos adhérents en terme de qualité et de rapidité de traitement.

Les prestations sont soumises à une ancienneté coopérative ou à la date de la première cotisation de la Scop ou Scic à nos œuvres sociales.

Le délai d'envoi des demandes est de 6 mois à compter du premier jour de la réalisation de la prestation attendue. Il n'est fait aucune dérogation.

VACANCES COOPÉRATEUR ET CONJOINT :

6 mois d'ancienneté coopérative ou 6 mois de cotisation de la société le premier jour du départ en vacances.

Coopérateur sans enfant à charge fiscalement mineur ou majeur.

Dès que votre séjour est terminé.

Vous téléchargez avant de valider votre demande notre attestation de séjour que vous avez-vous-même complétée et signée.

Vous pouvez justifier la réalité de votre vie commune, mariage, pacs, vie maritale.

La copie complète de votre avis d'imposition de l'année dernière. (N-1 sur les revenus N-2) le vôtre et celui de votre conjoint.

OU :

Vous adressez avec l'imprimé de demande tamponné et signé par le responsable de la Scop ou Scic

Notre attestation de séjour que vous avez-vous-même complétée et signée

La copie complète de votre avis d'imposition de l'année dernière. (N-1 sur les revenus N-2). le vôtre et celui de votre conjoint.

La copie du livret de famille ou celle de vos carte d'identité, votre accord pour la préservation des données (A nous envoyer lors de la première demande de prestation à l'Union Sociale des Scop et des Scic).

Un mail est adressé à la Scop ou la Scic si le dossier est incomplet (En général le mercredi).

La demande est alors affichée sur le site en rouge/orangé. Elle reste en attente 15 jours puis notre programme la supprime.

La non production de la copie de l'avis d'imposition demandée (Celui de l'an dernier) pour les 2 membres du couple entraîne automatiquement le rejet de la demande.

Les demandes rejetées ne bénéficient pas d'avertissement. Vous ne les voyez pas dans votre espace. Ce sera la seule possibilité d'en connaître le non traitement.

Vous ne devez nous adresser que les documents demandés. Chaque prestation a ses règles et il est inutile de nous envoyer des documents que nous allons placer en recyclage.

Merci d'avoir lu ce document et de le conserver. Ainsi, si vous avez oublié nos règles de gestion vous les retrouverez et vous n'aurez plus à les imprimer.

**Nous espérons
que vous avez passé de bonnes vacances.**

IMPORTANT

PROTECTION DES DONNÉES

(coopérateur uniquement)

À nous adresser avec une demande de prestation

Le règlement européen sur la protection des données (RGPD- règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016),s entré en vigueur depuis le 25 mai 2018, impose de nouvelles obligations aux structures qui ont recours à un traitement informatique de données à caractère personnel.

Ce règlement s'applique au traitement des données que l'Union Sociale des Scop et des Scic collecte pour gérer les œuvres sociales du mouvement coopératif.

Aussi, nous vous remercions de nous donner votre accord pour conserver les données personnelles que vous nous transmettez pour bénéficier de nos prestations.

Nous vous informons que l'accès aux prestations ne sera possible que si l'on peut enregistrer les données personnelles nécessaires au traitement de vos demandes et les conserver.

Dans le cas contraire nous ne pourrons pas vous attribuer nos prestations.

Nous tenons à vous informer que ces données restent strictement confidentielles et ne sont exploitées que par nos services. En aucune manière elles ne sont diffusées et nous avons pris toutes les mesures en vigueur pour qu'elles ne soient pas divulguées.

Notre système informatique est protégé des attaques malveillantes.

Merci de nous renvoyer ce document

en apposant en manuscrit votre signature précédée de la mention suivante :

« J'accepte que l'Union Sociale des Scop et des SCIC conserve mes données personnelles aux fins de traiter uniquement mes demandes de prestations »¹.

Vous avez la possibilité de vous rétracter en adressant à l'Union Sociale des Scop et des Scic un courrier demandant que vos données personnelles soient détruites.

Nom et Prénom du coopérateur :

NOM :

PRÉNOM :

Nom de la Scop ou de la SCIC

NOM :

¹ ***mention manuscrite à rajouter :*** _____

SIGNATURE DU OU DE LA SALARIÉ(E)

DATE : / /

VOUS AVEZ PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DES PIÈCES À FOURNIR

**Le salarié doit avoir 6 mois de présence dans la Scop ou la Scic au moment du 1^{er} jour de vacances.
Délai accordé, 6 mois à compter du 1er jour de vacances.**

VACANCES FAMILIALES COMPLÉTEZ L'ATTESTATION CI-DESSOUS

PARENTS : LE OU LA SALARIÉ(E)

NOM :

PRÉNOM :

CONJOINT

NOM :

PRÉNOM :

HÔTEL **CAMPING** **FAMILLE** **AUTRES** *COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE*

Je soussigné Madame, Monsieur

NOM :

Atteste sur l'honneur avoir séjourné à l'adresse suivante :
(Indiquez le nom de la famille, le nom de l'établissement ou le lieu des vacances selon la case cochée au dessus)

A l'adresse suivante :

NOM :

ADRESSE POSTALE

CODE POSTAL : VILLE :

DATE DU SÉJOUR : **DU** / / **AU** / /

(Minimum 1 semaine).

Conditions suspensives ou de rejet :

Règlement intérieur onglet documents du site. www.union-sociale.coop

Absence de l'accord de préservation des données.

Enfants à charge sur l'avis d'imposition à produire.

Absence de lien de parenté.

Absence de justificatif de domicile commun pour les coopérateurs non mariés, non pacésés.

**Production de l'avis d'imposition de l'année précédant celle du déroulé de la prestation (Pour chaque membre du couple.
T1, T2, T3 ou T4 sont les classes du montant des impôts payés pour l'année N-1 et déclarés pour l'année N-2. (Le T4 étant la prestation
la plus faible). La non production de ce document entraine la suppression de la prestation sans autres avertissement.**

SIGNATURE DU OU DE LA SALARIÉ(E)

DATE DE LA DEMANDE : / /

ATTESTATION DE CONGÉ PRINCIPAL

Pour les séjours qui se sont déroulés en dehors de la période courante de juin à octobre

JE SOUS-SIGNÉ,

N° CONFÉDÉRAL :

DATE D'ADHÉSION : / /

IDENTITÉ SOCIÉTÉ :

NOM DU REPRÉSENTANT
DE LA SCOP OU LA SCIC

ATTESTE QUE MADAME, MONSIEUR

NOM :

PRÉNOM :

SALARIÉ DE LA SCOP DEPUIS LE / /

A PRIS SON CONGÉ PRINCIPAL DU / / AU / /

(minimum 15 jours calendaires soit 10 jours ouvrés)

DÉBUT DU CONGÉ

/ /

FIN DU CONGÉ

/ /

Bon pour valoir ce que de droit.

(Attribution de la prestation « Voyage coopérateur »)

La production de cette attestation
est obligatoire

FAIT À

LE / /

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE LA SCOP OU DE LA SCIC

NOM :

PRÉNOM :

FONCTION DU SIGNATAIRE :

Union Sociale des Scop et des Scic
61. boulevard de PICPUS
75012 PARIS

Date :

Attestation concernant la demande de prestation « Voyage Coopérateur ».

Je soussigné(e) _____ (indiquez nom et prénom)

atteste que je n'étais pas imposable sur le revenu l'année _____ (indiquez l'année) (N-1, exemple pour les prestations demandées en 2020 année de référence 2019) et qu'il n'y a, dans mon foyer fiscal, aucun enfant à charge.

Bon pour valoir ce que de droit.